



Les jeunes à difficultés multiples, à la croisée des prises en charge à l'aide sociale à l'enfance et du handicap

Les situations complexes d'enfants confiés à l'ASE et porteurs de handicap sont des situations d'enfants présentant des troubles du comportement et des troubles associés.

Les statistiques des « situations cas critiques » instituées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie montrent que 66% des enfants suivis dans ces commissions sont suivis en protection de l'enfance.

Le secteur du handicap et l'ASE sont deux mondes qui ne se connaissent pas, qui n'ont pas la même culture et entre lesquels il existe un clivage : d'un côté, une analyse médicale des situations et de l'autre, une analyse sociale.

Cette formation vise à apporter un cadre de références théoriques et pratiques commun aux professionnels des deux secteurs. Elle s'appuie sur un partage d'expertise des professionnels de chaque secteur.



Public

Professionnels des structures du secteur social et médico-social. **Une inscription en binôme est obligatoire pour cette formation**

Pré-requis

Travailler auprès d'enfants doublement vulnérables

Objectifs

- Connaître les missions, les logiques d'intervention des structures concernées par l'accompagnement des enfants dans les différents champs (sanitaire, social, médico-social)
- Construire une culture et un langage communs entre le sanitaire, le social et l'éducatif, prendre en compte la complexité et améliorer la compréhension des situations des jeunes concernés
- S'approprier des processus collaboratifs pour traiter les situations concernées

Contenus de la formation

- Partage du cadre d'intervention des professionnels de l'aide sociale à l'enfance et du médico-social : La loi sur la protection de l'enfance de 2016 et 2022 / La loi sur le handicap de 2005
- L'évolution du secteur du handicap
- Elaboration d'un cadre conceptuel commun : la théorie de l'attachement - Les besoins fondamentaux de l'enfant (Démarche de consensus- Févr.2017) - Les différentes dimensions du développement de l'enfant – La souffrance infantile
- Le rôle central de la co-construction du projet avec le jeune, sa famille et les différents partenaires
- La cohérence nécessaire de l'accompagnement
- Elaboration d'hypothèses d'évolution de l'accompagnement permettant de prévenir les comportements problèmes

Méthodologie

- Apports théoriques
- Mise en travail des représentations individuelles et collectives
- Analyses partagées de situations
- Echanges d'expériences

Intervenante

- Anne-Laure OVIZE, conseillère technique au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes.



CREAI-ARA Formation INTER – Modalités pratiques

Renseignements auprès de :

Caroline JABER c.jaber@creai-ara.org
06 38 25 31 47

Christelle LEBON c.lebon@creai-ara.org
06 43 55 64 30

Modalités d'accès

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour tout aménagement nécessaire durant la formation, contactez-nous.

Modalités d'inscription

Nous vous invitons à cliquer [ICI](#) pour accéder au bulletin d'inscription.

Numéro d'activité du CREAI ARA :
82 69 03 44 069

Suivi et évaluation

Feuille d'émergence par ½ journée, recueil des besoins avant le démarrage de l'action, grille individuelle d'autoévaluation, évaluation « à chaud » et à distance des acquis, questionnaire de satisfaction et évaluations pédagogiques, attestation des acquis délivrée en fin de formation à chaque stagiaire.

Dates et lieu

SESSION 1 : Jeudi 30 novembre et Vendredi 1^{er} décembre 2023

SESSION 2 : Jeudi 06 et Vendredi 07 Juin 2024

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
33 Cours Albert Thomas - 69003 LYON
3^{ème} étage

Horaires

De 9h à 17h.

Pause déjeuner libre.

Possibilité de réservation d'un restaurant pour déjeuner en groupe.

Avance de frais par chaque stagiaire
(remboursement soumis à l'employeur).

Tarifs

➔ Pour les établissements contributeurs :

**360 € pour les deux journées, par stagiaire
(14 heures)**

➔ Pour les établissements non contributeurs :

**400 € pour les deux journées, par stagiaire
(14 heures)**



Date limite d'inscription :

Session 1 : jeudi 9 novembre 2023

Session 2 : Jeudi 16 Mai 2024

